

## Édito

Covid-19

## Tirer les leçons de la crise



Depuis plus de quinze mois, les maires sont au premier rang pour gérer la crise sanitaire, au quotidien et aux côtés de l'État. Il est essentiel de tirer les leçons de cette crise et de capitaliser les expériences, non seulement pour mieux répondre à ce type d'événement, qui n'est pas encore derrière nous, mais

aussi pour proposer une autre organisation de notre République, résolument décentralisée, dont la gestion de la crise a montré plus que jamais la nécessité.

Le premier champ de cette décentralisation est sanitaire. Depuis le début de la crise sanitaire, les maires ont été les chevilles ouvrières de la logistique : achat de masques, de tests, relais des messages de prévention, soutien à la population, organisation de la campagne actuelle de vaccination. Une décentralisation des politiques sanitaires et médico-sociales privilégiant les actions de proximité, l'accessibilité des services à la population et le décloisonnement des pratiques doit être engagée. Cette décentralisation doit reposer sur une gouvernance partagée entre l'État (préfets, ARS, etc.) et les collectivités.

Le gouvernement doit rompre enfin avec la gestion centralisée du plan de relance, via des appels à projets, et laisser les acteurs locaux élaborer librement les contrats de relance et de transition écologique. En matière de transition écologique, l'État doit cesser de fixer autoritairement des objectifs aux collectivités et favoriser la subsidiarité et la différenciation pour les atteindre.

À l'évidence, le projet de loi « 4D », catalogue de mesures souvent utiles, dont le Sénat entamera la discussion, début juillet, ne répond pas à ces enjeux et ne tire pas les leçons de la crise. L'AMF reste convaincue que la France devra engager cette nouvelle étape de la décentralisation.

FRANÇOIS BAROIN



CRISE SANITAIRE

## Bilan sur les finances du bloc communal

Pour soutenir la population et les entreprises, le bloc communal a engagé de nouvelles dépenses qui se sont ajoutées aux charges fixes (dépenses de personnels, contrats d'assurance, etc.). Ces dépenses d'intervention ont été globalement compensées par la fermeture des services et la forte baisse des achats de biens et services (-4,3 %). Ainsi, les dépenses de fonctionnement du bloc communal ont baissé de 0,4 % en 2020. Les recettes ont baissé de 1,3 % : le maintien des taxes foncières n'a pas compensé la baisse des recettes assises sur l'activité (recettes d'occupation du domaine public, recettes tarifaire, etc.). Les recettes de fonctionnement (-1,3 %) ayant baissé plus que les dépenses (-0,4 %), l'autofinancement se réduit de 5,3 %.

Au total, les pertes brutes et les dépenses induites par la crise sont estimées par l'AMF à environ 6 Md€ sur trois ans (2020-2021-2022) dont 2 Md€ de pertes sur les recettes tarifaires.

Pour 2021, les dépenses induites par la crise sanitaire ne sont pas ponctuelles et s'ajoutent aux autres dépenses. En outre, 2021 cumule plusieurs réformes fiscales majeures avec la suppression de 3,4 Md€ d'impôts économiques ainsi que la suppression de la taxe d'habitation, le prélèvement pour 6 000 communes du produit de TH issu de l'augmentation des taux en 2018 et 2019, et

l'absence de prise en compte de l'évolution des bases foncières des logements sociaux dans la compensation de la suppression de la TH. Pour les intercommunalités, se pose aussi la question de l'évolution de la CVAE en 2021 et en 2022.

### Un risque de hausse des taux

D'où un risque de hausse des taux de la fiscalité locale notamment sur le foncier : selon l'enquête de l'AMF, plus d'un tiers environ des collectivités envisagent d'actionner le levier fiscal (foncier bâti et TEOM).

Concernant les investissements, le confinement, le décalage du deuxième tour des élections municipales, le changement de la date de vote des budgets et des taux expliquent la baisse de 15,6 %. En outre, certaines entreprises choisies pour les travaux n'ont pu honorer leurs commandes. La baisse de 2020 est ainsi plus de deux fois plus importante qu'une première année de mandat habituelle (2014, première année de baisse des dotations ne peut être une année de comparaison).

Selon l'enquête de l'AMF et de la Banque des Territoires, le bloc communal a majoritairement prévu de maintenir l'investissement. Cette tendance s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis le début de la crise pour venir en aide aux populations et soutenir le tissu économique.

# Financement du logement social

Toutes collectivités confondues, le taux de compensation des allègements de fiscalité directe locale est de 49 % en 2019. Pour les allègements de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) applicables aux logements sociaux la compensation descend à 12 %. Les modalités de calcul ont en effet pour objectif de minorer les compensations. La compensation des exonérations de la taxe d'habitation (TH) et de la TFPB au profit des personnes modestes est calculée sur la base des taux de 1991. Les territoires les plus démunis ne sont pas épargnés puisque pour Mayotte par exemple, ce sont les taux de 2014 qui sont utilisés pour le calcul de la compensation. En outre, le montant des compensations, sert de variables d'ajustement (à l'exception notamment de celles concernant la TH pour financer les hausses constatées sur certains transferts de l'État. Certaines compensations ont été réduites des trois quarts alors que les collectivités subissaient dans le même temps la baisse des dotations (20 Md€ cumulés pour le bloc



communal en 2014, 2015, 2016 et 2017). Par ailleurs, plusieurs exonérations longue durée de la TFPB applicables aux logements sociaux ne sont compensées que si la perte est de plus de 10 %. Enfin, ces dispositifs de minoration se cumulent. La réforme de la TH réduit encore les ressources locales : l'évolution de la compensa-

tion des pertes de TH ne tient pas compte des nouvelles constructions de logements sociaux. La plupart des logements sociaux font cependant l'objet d'abattement ou d'exonération longue durée. En excluant les bases exonérées, les collectivités promotrices de nouvelles constructions de logements sociaux sont donc pénalisées. Pour alerter sur les risques en matière de financement des logements sociaux, l'AMF a organisé un point presse le 16 juin dernier

pour demander une juste compensation des allègements de fiscalité locale décidés par l'État. Les nouvelles bases de logements sociaux doivent en effet être prises en compte dans le calcul de l'évolution de la compensation de la TH et le montant de la compensation de tous les allègements de la TFPB applicables aux logements sociaux notamment doit être revu.

## Renouvellement des instances de l'AMF

L'AMF a dû adapter le renouvellement de ses instances à la situation sanitaire. Le calendrier présenté lors de son Comité directeur du 19 mai fixe le dépôt des candidatures à la présidence, ainsi que celui des listes complètes pour le Bureau comme pour le Comité directeur entre le 8 juillet et le 8 septembre 2021 (12h dernier délai). La commission électorale se réunira le 9 septembre pour valider les candidatures, les porter à la connaissance des adhérents et établir les modalités de la campagne électorale. Le vote et la proclamation des résultats interviendront dans le cadre du Congrès de l'AMF (16-18 novembre). Retrouvez tous les détails sur [www.amf.asso.fr/](http://www.amf.asso.fr/) réf. 40773

## Impacts de la crise sanitaire sur les Ressources humaines

Élaborée en partenariat avec l'AMF, le CNFPT, la FNCDG, l'ADF et Régions de France, l'enquête menée par mail auprès de 4 022 collectivités analyse la crise sanitaire et ses impacts en matière de gestion des ressources humaines. Réalisée entre le 21 octobre et le 12 novembre 2020, cette enquête nous livre de nombreux enseignements sur le premier confinement (17 mars – 11 mai 2020). Certaines collectivités ont ainsi mis en œuvre un Plan de continuité d'activité (PCA) pour maintenir les missions jugées fondamentales à la continuité du service public et désigner les agents considérés comme indispensables. En ce qui concerne le télétravail, on observe : 25 % des collectivités ont vu la totalité de leurs agents rester en présentiel ; 35 % ont maintenu plus de 75 % de leurs agents sur site ; 10 % ont placé plus de la moitié de leurs effectifs en télétravail ; 3 % ont demandé à

tous leurs agents de travailler à distance. Les communes de moins de 5 000 habitants sont les moins nombreuses à avoir instauré le télétravail en raison de la nature des métiers exercés et de la proximité des services qu'elles proposent. Le taux d'agents placés en télétravail augmente ainsi en fonction de la taille de la collectivité : 15 % des structures inférieures à 50 agents ont mis en place le télétravail contre 32 % pour les collectivités ayant entre 50 et 100 agents et 40 % pour les structures de plus de 350 agents. Les collectivités répondantes ont enfin cité par ordre d'importance les mesures ayant eu le plus d'impact sur leurs finances : le versement de la prime « Covid » ; le paiement des heures supplémentaires ; l'achat de matériel informatique et le remplacement des agents placés en ASA. Retrouvez l'intégralité de l'enquête sur [www.amf.asso.fr/](http://www.amf.asso.fr/) réf. BW40757

## Définition de la ruralité

L'AMF a participé, le 28 mai dernier, au Comité de coordination de travaux d'études sur les ruralités dont l'objectif est de qualifier la diversité des territoires ruraux définie en novembre 2020 à partir des zones peu denses et très peu denses de la grille communale de densité de l'INSEE. Pilotée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, la première réunion a permis aux associations d'élus d'exprimer leurs attentes. Représentée par les co-présidents de la commission des Territoires ruraux, Karine Gloanec-Maurin et Ludovic Rochette, l'AMF a rappelé que les travaux devraient traduire la réalité des territoires ruraux et tenir compte de leurs facultés à évoluer en permanence. Elle a insisté sur la nécessité de valoriser les atouts de la ruralité tout en alertant sur les conséquences négatives de probables effets de seuil. Des critères tels que le temps d'accès aux services, la typologie des emplois dans les bassins de vie ou des logements (vacance, connexion aux réseaux, organisation en hameaux...) pourront être des pistes à étudier. Ce comité se réunira jusqu'à fin 2021 pour mieux référencer tous les types de ruralités.

## Vacances apprenantes

L'AMF suit de près les modalités d'organisation de l'opération Vacances apprenantes prévue pour cet été, qui recouvre les dispositifs de l'école ouverte et des colos apprenantes, et de leur articulation avec les autres opérations que sont l'Été culturel et les Quartiers d'été. S'agissant des colos apprenantes, une circulaire du 21 mai 2021 précise le cadre d'organisation et de financement (dans la limite de 400 euros par mineur et par semaine) ainsi que le cahier des charges. Les collectivités intéressées doivent faire une demande de labellisation sur <https://openagenda.com/colosapprenantes>. Le protocole sanitaire est quant à lui attendu pour juin, tout comme les mesures concernant l'école ouverte, qui peut comporter un volet buissonnier ou celui du patrimoine à vélo.

## Commission Culture

Dans le contexte de la réouverture progressive de l'activité culturelle à compter du 19 mai et de la préparation de la saison estivale, les élus de cette commission se sont réunis le 25 mai en présence du cabinet du ministère de la Culture et d'organisations professionnelles. Les élus attendaient des précisions sur les conditions d'organisation de la Fête de la musique et des festivités de cet été, hors festivals, et de mise en place du pass sanitaire. Outre des inquiétudes sur le devenir des conservatoires, ils ont également alerté sur la nécessité d'un rééquilibrage de la politique de la relance en faveur des territoires ruraux, en manque d'ingénierie.

## CRTE : une enquête inédite de l'AMF



Suite à une enquête sur l'état d'avancement des contrats de relance et de transition écologique (CRTE), l'AMF constate qu'ils sont plutôt bien accueillis par les élus intercommunaux et leurs services. La définition des périmètres s'est généralement faite en concertation avec les services de l'État. Les équipes intercommunales sont désormais mobili-

sées pour réaliser les bilans territoriaux et prioriser les axes du projet de territoire, souvent sans l'aide de l'État.

Les résultats de l'enquête illustrent également les points d'attention que l'AMF avait déjà relevés.

L'élaboration des CRTE, dans un calendrier contraint et critiqué, nécessiterait un accompagnement en ingénierie supplémentaire de la part de l'État, notamment pour les territoires les moins peuplés. Même si la plupart des structures développent des outils d'association des communes afin de leur assurer une juste place dans le dispositif, l'État doit en prendre acte lors de la signature du contrat.

Enfin, dans un contexte financier fragile, les territoires attendent une clarification des moyens nouveaux qui seront alloués aux contrats pour leur mise en œuvre en 2021 et dans la durée.

Retrouvez les résultats de l'enquête sur le site Internet de l'AMF [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr) / réf. BW40777

## Conférence sur l'avenir de l'Europe : l'AMF y participe

Lancée le 9 mai à Strasbourg, la Conférence sur l'avenir de l'Europe s'attache à réfléchir à l'avenir de l'UE et pour affirmer le rôle que les collectivités joueront dans l'Europe de demain, le Comité européen des Régions a organisé un premier dialogue local depuis l'Hôtel de Ville de Strasbourg en partenariat avec les associations territoriales. Si la Conférence devait déboucher sur une réflexion de nature juridique – éventuellement une modification des Traités, l'AMF, représentée par son président François Baroin, a défendu son souhait d'une définition plus précise du principe de subsidiarité européen, pour donner « un corps juridique à l'échelon local, le plus proche des citoyens ».

Une plateforme a été également lancée pour la participation citoyenne et des dialogues locaux vont être organisés au moins jusqu'en 2022.

## CONCOURS ET RÉCOMPENSES

# BRAVO AUX LAURÉATS DU PRIX DE LA PRESSE TERRITORIALE



La 23<sup>e</sup> édition du prix de la presse territoriale s'est clôturée le 8 juin lors de la cérémonie en ligne de remise des prix. Neuf publications ont été récompensées par un jury présidé cette année par Mémona Hintermann. Les lauréats

sont : le magazine de la communauté urbaine de Dunkerque pour le prix de la presse et de l'information territoriale, le magazine M+ de la ville de Mulhouse pour le prix du projet éditorial, Metropoly de la ville de Nancy pour le prix de la conception graphique, Liaisons le magazine de la préfecture de police de Paris pour le prix de l'iconographie, Com'On de la ville de St Paul-Trois-Châteaux pour le prix des publications internes, Pop'Sciences Mag le magazine de l'université de Lyon pour prix de la plume d'or, le M de la ville de Malaunay pour le prix petit poucet, St Av Mag de la ville de Saint-Avertin pour le prix de la une, et 100 % Ressourcé publié par le syndicat mixte artois valorisation pour le prix spécial coup de cœur du jury.

**CONTACT** [www.cap-com.org](http://www.cap-com.org)

## ÉCLAIRAGE PUBLIC

### OBTENEZ LE LABEL VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS



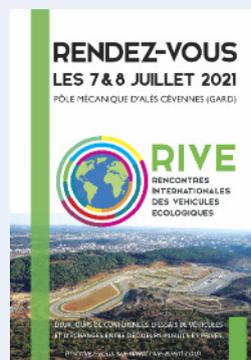
Vous pouvez désormais retrouver les résultats de l'édition 2019-2020, publiés sur le site internet de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN).

364 communes françaises ont reçu le label national éponyme et pour la première fois, quatre territoires dans quatre régions différentes se voient décerner la distinction « Territoire de Villes et Villages étoilés ». Chaque année, l'ANPCEN récompense les acteurs locaux qui s'engagent dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'environnement nocturne.

**CONTACT** [www.anpcen.fr](http://www.anpcen.fr)

## ENVIRONNEMENT

### RENCONTRES DES VÉHICULES ÉCOLOGIQUES

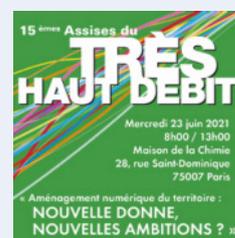


Au lendemain des élections régionales, et alors que les zones à faibles émissions mobilité sont appelées à se multiplier dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habi-

tants, la 12<sup>e</sup> édition des Rencontres Internationales des Véhicules Écologiques (RIVES) réunira à Alès (Gard) décideurs publics et privés impliqués sur les sujets de mobilité durable. Les territoires, pierres angulaires de ces changements nécessaires, seront à l'honneur à travers un cycle de conférences et d'autres événements, aussi relayés en format numérique. **CONTACT** [www.rive-event.com](http://www.rive-event.com)

## NUMÉRIQUE

### ASSISES DU TRÈS HAUT DÉBIT



Le 23 juin prochain, se dérouleront les Assises du Très Haut Débit, dont l'objectif est de mettre en avant les différents enjeux économiques, urbains, générationnels... que cette thématique recouvre. Cette 15<sup>e</sup> édition s'effectuera sous la présidence de Mireille Clapot, députée de la Drôme et présidente de la Commission supérieure du numérique et des postes et sous le parrainage de Cédric O, secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des communications électroniques.

**CONTACT** [www.treshautdebit.aromates.fr](http://www.treshautdebit.aromates.fr)

## CULTURE

### MA COMMUNE/MON INTERCO AIME LIRE ET FAIRE LIRE



Les communes et intercommunalités ont jusqu'au 30 juin pour remplir un formulaire disponible sur le site de l'association Lire et faire lire pour

obtenir le label « Ma commune/Mon interco aime lire et faire lire ». Ce label reconnaît leur engagement à développer l'action des bénévoles de l'association sur leurs territoires.

**CONTACT** [www.lireetfairelire.org](http://www.lireetfairelire.org)

## SIGNATURE DE CONVENTION

### AGCCPF, NOUVEAU PARTENAIRE DE L'AMF

L'AMF et l'Association nationale des conservateurs et des professionnels des musées et des patrimoines publics de France (AGCCPF) ont noué un nouveau partenariat. Par ce biais, ils affirment d'une même voix leur volonté commune de promouvoir le bon fonctionnement et le développement des musées en France et de favoriser la conservation, la valorisation et la diffusion des collections publiques et des patrimoines culturels, scientifiques, techniques et naturels.

# Quelles sont les répercussions pour les collectivités ?

**Chantiers de démolition, crèches, cantines, équipements sportifs,** la loi anti-gaspillage ne bouleverse pas que la gestion des déchets.

La loi anti-gaspillage a pour ambition de développer l'économie circulaire. Or, cette dernière ne se limite pas à la gestion des déchets et à leur recyclage. Elle modifie les pratiques dans des domaines qui font partie du quotidien des collectivités. Trois nouvelles filières de recyclage vont être mises en place. Elles concernent les jouets, les articles de bricolage et de jardinage, les articles de sports et loisirs. Après usage, ces objets seront collectés séparément en vue de leur réemploi ou de leur recyclage, qu'ils soient issus d'un usage professionnel ou domestique. En conséquence, les crèches ou les écoles, mais aussi les clubs et associations sportives vont devoir organiser des collectes séparées, afin de les remettre aux éco-organismes spécialisés.

La mise en place de la filière bâtiment va modifier les pratiques sur les chantiers. Les collectivités payeront une éco-contribution sur les matériaux, dont certains seront conçus afin de limiter leurs impacts sur l'environnement. Lors des chantiers de démolition ou de réhabilitation, il faudra effectuer un diagnostic recensant les déchets à venir, séparer les différents matériaux (probablement entre 5 et 7 flux de déchets) et tracer leur devenir (valorisation ou élimination).

La mise en place d'une obligation de tri et de valorisation des emballages de restauration s'imposera à la restauration professionnelle commerciale, mais aussi à la restauration collective y compris les cantines scolaires ou celles pour le personnel des collectivités. Les nouvelles obligations en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, de collecte des déchets organiques, d'interdiction progressive des bouteilles en plastique et la mise à disposition de fontaines d'eau vont modifier les achats, l'organisation des cuisines et des espaces de restauration. Les marchés devront prévoir des collectes des invendus, mais aussi des déchets, emballages ou déchets organiques.

La collecte séparée des emballages consommés dans les espaces publics nécessitera des corbeilles de rue adaptées. La responsabilité des producteurs industriels a été étendue aux déchets abandonnés (emballages, mégots, mouchoirs, gommages à mâcher), modifiant ainsi les partenariats et les organisations pour les services chargés du nettoyage.

Enfin, le déploiement du réemploi des objets usagés transformera les pratiques d'achats, y compris pour la commande publique.

## Enquête sur le paysage

Dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'action sur la sensibilisation au paysage des élus locaux confiée par la ministre de la Transition écologique au CGEDD, l'AMF a transmis auprès de ses adhérents une enquête menée par le CGEDD, en partenariat avec le Cerema et l'Observatoire des territoires de l'ANCT pour connaître le niveau d'intégration par les élus du paysage dans leurs projets. La synthèse des réponses sera diffusée cet automne.

## Un dispositif de gestion des événements

La Gendarmerie expérimente, dans une cinquantaine de départements, le dispositif de gestion des événements (DGE). Un puissant algorithme permet d'optimiser l'emploi des patrouilles dédiées aux interventions afin de les adapter aux besoins de la population et aux caractéristiques d'un territoire. Le DGE accroît la présence sur la voie publique et offre une grande réactivité opérationnelle. Il permet enfin de renforcer la proximité avec les citoyens et les élus. L'Isère, le Nord, l'Allier et le Cher en sont des exemples probants.

## CENTRES DE VACCINATION

### COMPENSATION DES COÛTS

Le ministère de la Santé travaille actuellement à la mise en place de plans de continuité d'activité des centres de vaccination. Il s'agit de remplacer les personnels administratifs ainsi que les professionnels de santé, amenés à prendre des congés, tout en maintenant l'activité des équipements publics et des autres structures de soins sur le territoire. Plusieurs pistes sont en réflexion : allonger la liste des personnes susceptibles de vacciner, recruter du personnel via un partenariat entre pôle emploi et le ministère de l'Enseignement supérieur... Conformément à l'instruction du 2 avril 2021 relative aux modalités de rémunérations et de financements des établissements et professionnels de santé dans le cadre de la vaccination, l'éventuel recrutement de personnels supplémentaires, par les collectivités, dédiés à l'activité des centres de vaccination fera l'objet d'une compensation financière de la part des ARS. *Consulter l'instruction en ligne sur le site AMF - Rubrique Covid-19*

## LOI SÉCURITÉ GLOBALE

### LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL A TRANCHÉ

Dans leur décision du 20 mai 2021, les Sages ont censuré plusieurs mesures emblématiques de la loi pour une sécurité globale préservant les libertés, adoptée par le Parlement. Le principal rebondissement concerne le rejet de l'expérimentation visant à étendre les compétences des policiers municipaux et gardes champêtres. En effet, ils ne pourront finalement pas constater par procès-verbal de nouvelles infractions (conduite sans permis, usage de stupéfiants, rodéos urbains...). Est également jugé inconstitutionnel l'emploi des drones et caméras embarquées comme outils de captation d'image, en raison des faibles garanties encadrant leur usage. Enfin, d'autres dispositifs nécessitent d'être davantage précisés : l'accès aux images de vidéoprotection reste limité au territoire des agents (commune ou intercommunalité) et les fouilles réalisées lors de manifestations publiques doivent exclure toute discrimination envers les personnes.

## Appel à projet Impact 2024

L'appel à projet Impact 2024 est ouvert aux communes et intercommunalités pour mettre en œuvre des projets innovants de soutien à la pratique sportive des personnes qui en sont le plus éloignées. Elles peuvent bénéficier d'aides financières et d'un soutien technique pour mener à bien ces projets qui doivent avoir un impact social : inclusion, santé et bien-être, éducation et citoyenneté, solidarité et égalité... Une plateforme permet de déposer son dossier et les candidatures peuvent être adressées jusqu'au vendredi 2 juillet 2021 à 18h. *Voir [www.amf.asso.fr/](http://www.amf.asso.fr/) réf. BW40780*

*Plateforme : <https://aap-impact.paris2024.org/fr/>*

## La vie du réseau

### Des échanges nourris AMF-AD

• **François Baroin** et **Philippe Laurent** ont pu entendre les problématiques particulières des élus franciliens lors d'une visioconférence le 1<sup>er</sup> juin dernier. **Guy Geoffroy**, président de l'Association départementale des maires (PAD) de Seine et Marne, **Francisque Vigouroux**, PAD de l'Essonne et **Pierre-Yves Martin**, PAD de Seine-Saint-Denis, ont notamment pu attirer l'attention des instances de l'AMF sur les spécificités des communes et EPCI d'Île-de-France qu'il s'agisse des questions financières, fiscales, de sécurité, de santé ou encore de politique du logement.

• le 26 mai, les experts de l'AMF ont pu répondre en direct aux questions des PAD, DAD et juristes des associations départementales (AD), sur tous les sujets liés aux pouvoirs de police du maire. Les sujets abordés ont été nombreux : les suites données aux procès-verbaux, les véhicules abandonnés, les immeubles menaçant ruine, la vente au déballage, etc...

• La dernière réunion s'est tenue en lien avec la direction générale et les services de l'AMF le 27 mai dernier. Ce fut l'occasion pour **Éric Verlhac**, Directeur général, de faire un tour d'horizon des sujets d'actualité (crise sanitaire, campagnes de vaccination, projet de loi 4D, réforme de la formation des élus locaux).

### Partagez vos initiatives !

Dans toutes les communes et EPCI des initiatives voient le jour grâce aux élus, équipes municipales, agents territoriaux et habitants qui font preuve de créativité, solidarité et d'inventivité. Afin de recenser et de partager les bonnes pratiques, l'AMF a créé sur son site Internet une rubrique «Initiatives» qui a vocation à rassembler des actions exemplaires mises en place par les communes et les intercommunalités sur l'ensemble du territoire. L'AMF vous invite à consulter cette rubrique et y déposer vos initiatives.

Voir [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

### MAIRES DE FRANCE. La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité n° 391 | Gratuit

AMF - 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15. **Crédits photographiques** : © Arnaud Février pour l'AMF, p. 1 ; © AdobeStock p. 1, p. 2.



### LE MAGAZINE. AU SOMMAIRE DU N° 391 DE JUIN 2021

**Enjeu.** Décentralisation : le texte du gouvernement déçoit les élus locaux.  
**Enquête.** Gouvernance : les intercos resserrent les liens avec les maires.  
**Solutions locales.** Renforcer la proximité des élus avec la justice.  
**Votre mandat.** Maire et secrétaire de mairie : un tandem au quotidien.

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

### Calendrier des prochaines formations AMF

Les formations du 1<sup>er</sup> semestre s'achèvent avec une formation sur le thème des modes de résolutions des conflits qui se déroulera à l'AMF le 28 juin prochain. Le programme du second semestre démarre le 13 septembre avec une formation sur les pouvoirs de police et la responsabilité des élus. Puis les formations seront proposées à un rythme de deux à trois sessions par mois. Au programme :

- Fondamentaux de la commande publique le 20 septembre,
- Animer une équipe municipale le 27 septembre,
- Prise de parole en public le 4 octobre,
- Fondamentaux de l'urbanisme les 11 octobre et 29 novembre,
- Législation funéraire et gestion des cimetières le 18 octobre,
- Communiquer à l'échelle d'une petite commune le 25 octobre,
- Prévention des risques et gestion de crise le 15 novembre
- Relations élus / administration le 22 novembre
- Mettre en œuvre la transition écologique sur son territoire le 6 décembre
- Revitalisation du centre-bourg le 13 décembre.

Toutes sont éligibles au DIF élus à condition de respecter les délais imposés par la Caisse des Dépôts pour les demandes de financements.

### Droits des citoyens britanniques

Tous les citoyens britanniques résidents en France doivent obtenir un nouveau titre de séjour, y compris ceux : disposant d'une carte de séjour européenne, ayant une demande de seconde nationalité en cours et ceux liés par mariage ou par PACS avec une personne de nationalité française ou d'un autre pays de l'Union européenne. Cette demande de titre de séjour est à effectuer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021 sur <https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr/brexit/brexit-residence-permit-application/>

### AGENDA DE L'AMF

21 juin  
Bureau  
25 juin  
Commission Santé  
1<sup>er</sup> juillet  
Groupe de travail Sport  
3 juillet  
Groupe de travail Petite enfance  
7 juillet  
Commission numérique

### AGENDA DES AD

2 juillet  
• Assemblée générale de l'Association des maires du Haut-Rhin  
• Assemblée générale de l'Association des maires et présidents de communautés de la Vienne  
3 juillet  
Assemblée générale de l'Association des maires et présidents de communautés du Loiret  
5 juillet  
Universités d'été des élus du Jura

### mairesdefrance.com

DÉJÀ ABONNÉ ?  
ACTIVEZ  
VOTRE ESPACE  
DIRECTEMENT  
SUR LE SITE



Accédez à l'actualité et aux contenus de référence, où vous voulez, quand vous voulez sur [mairesdefrance.com](http://mairesdefrance.com)